

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1499**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Technicien conseil en commercialisation des vins

Nouvel intitulé : Caviste conseiller commercial

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Chambre de commerce et d'industrie (CCI) du Morbihan	Président de la CCI du Morbihan, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan; Président de l'Ecole Hôtelière de Vannes; Directeur Général de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan; Directeur de CCI Formation; Responsable de l'Ecole Hôtelière de Vannes;

Cette certification fait l'objet d'une co-délivrance : tous les certificateurs doivent être signataires

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

221w Commercialisation de produits alimentaires

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Technicien Conseil en Commercialisation des Vins recherche, sélectionne, achète et stocke les vins. Il met en oeuvre les principales techniques de vente et d'organisation commerciale dans un contexte de vente en magasin, en restaurant, sur le terrain et à distance. Il conseille le client sur les accords mets et vins et sur le choix des vins et alcools. Il dirige une équipe et gère sa cave.

Les principales compétences attestées : 1) L'achat et le stockage des boissons

- Connaissance et analyse des produits par la dégustation
- Maîtrise les processus d'achat de vins et les techniques de gestion des stocks

2) La vente :

- Connaissance et maîtrise les techniques de vente de l'accueil du client jusqu'à la conclusion de la vente
- Connaissance du service de vins et de la constitution d'une carte des boissons

3) La gestion de la cave :

- Maîtrise les techniques de comptabilité, d'analyse et de gestion de son établissement en utilisant les techniques bureaucratiques

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le technicien conseil en commercialisation des vins est un employé ou un chef d'entreprise dans les activités suivantes : restauration, caviste indépendant, grande et moyenne distribution.

- sommelier - sommelier de restaurant
- gérant de cave
- commercial
- responsable rayons vins en GMS
- caviste
- responsable de cave
- caviste salarié

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1804 : Sommellerie

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification se compose de 4 types d'évaluations :

1) Evaluation théorique portant sur 7 thèmes :

- les vignobles, la vinification, les vins et alcools (tests écrits)
- la négociation d'une vente (tests écrits)
- l'anglais (tests écrits et oraux)
- la législation du travail dans le domaine du commerce et de la restauration (tests écrits)
- la gestion et l'interprétation des comptes d'exploitation, des coûts matières... (cas de synthèse)
- la lecture de bilan, de compte de résultat... (cas de synthèse)
- la gestion d'une équipe (tests écrits et oraux)

2) Evaluation pratique : mise en situation devant un jury de professionnels portant sur 3 techniques :

- dégustation de vins à l'aveugle
- accords mets et vins
- oral technique de vente

3) Mémoire :

- étude sur un produit ou un thème lié au métier et faisant apparaître une problématique et proposant des solutions
- soutenance devant un jury professionnel
- 4) Evaluation de la période en entreprise

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	5 personnes dont 2 professionnels extérieurs à l'organisme de formation
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2004	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 11 mars 2004 publié au Journal Officiel du 13 mars 2004 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

- Arrêté du 02 octobre 1997 publié au Journal Officiel du 25 octobre 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'Conseil et commercialisation en vins'.

- Arrêté du 04 janvier 2001 publié au Journal Officiel du 14 janvier 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'Technicien conseil en commercialisation des vins'.

Pour plus d'informations

Statistiques :

28 bénéficiaires par an

Autres sources d'information :

<http://formation.morbihan.cci.fr>

Lieu(x) de certification :

CCI du Morbihan - Ecole hôtelière de Vannes Rue du Commerce - 56038 Vannes

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Ancien libellé : - Conseil et commercialisation en vins (arrêté du 02 octobre 1997 publié au Journal Officiel du 25 octobre 1997)

Certification suivante : Caviste conseiller commercial